

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 7 JUILLET 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 juillet 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150707/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150707/access.html>

Le 7 juillet 2015, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 4*,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 5*,
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,

- Adoption de la mise à jour des « Règles relatives à l'UDRP-F »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ORGANISATION DE LA FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 4

Dans le prolongement de sa décision du 16 février 2015 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 4*, le Conseil d'administration prend acte du succès de cette conférence, qui s'est tenue à Paris (France) le 17 juin 2015.

La *Frogans Technology Conference 4* a été diffusée en direct sur l'Internet à partir du site Web « conference.frogans.org ». Les présentations ont fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais ou en français, selon la langue des intervenants.

Le thème général défini pour la *Frogans Technology Conference 4* était : « La première Frogans Technology Conference consacrée à l'écosystème ».

Les sujets clés de la *Frogans Technology Conference 4* ont été :

- Découvrir l'écosystème autour de la technologie Frogans ;
- Découvrir la technologie Frogans, une nouvelle technologie sécurisée de publication de contenu sur l'Internet ;
- Inventer de nouveaux usages sur l'Internet grâce à la publication de sites Frogans ;
- Générer de nouveaux business avec la technologie Frogans ;
- S'inspirer du témoignage des pionniers ;
- Après les marques, enregistrer des termes génériques en tant que réseaux Frogans dédiés ;
- Utiliser les nouveaux outils mis à la disposition des administrateurs de compte FCR pour enregistrer des adresses Frogans et des réseaux Frogans dans le FCR.

Outre les équipes et les administrateurs de l'OP3FT, les personnes suivantes ont fait des présentations :

- Paul Mockapetris, inventeur du DNS et pionnier de l'Internet ;
- Matthieu Aubert, Responsable du département juridique et des partenariats, SafeBrands, un des premiers administrateurs de compte FCR ;
- Étienne Candel, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication (Celsa Paris-Sorbonne), chercheur ISCC-CNRS / GRIPIC, fondateur d'Aester ;

- Monique Couture, Gowlings, Partner, et Chair de l'INTA International Domain Name Issues Subcommittee ; présentation en direct par vidéoconférence depuis Ottawa (Canada) ;
- Gustavo Gomez-Mejia, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication (IUT de Tours), membre d'Aester.

Le Conseil d'administration prend également acte des points suivants :

- l'enregistrement vidéo de la conférence a été publié sur la plateforme de vidéo YouTube et sur la plateforme chinoise de vidéo YOUKU ;
- les photos prises durant la conférence ont été publiées sur le compte Flickr de l'OP3FT ;
- le programme complet de la conférence ainsi que les liens vers l'enregistrement vidéo et les photos sont disponibles sur le site Web « conference.frogans.org ».

Enfin, le Conseil d'administration prend acte que le nouveau format de la *Frogans Technology Conference 4* sur une même journée, au lieu de deux soirées consécutives, a été bien accueilli par les intervenants et les participants.

ORGANISATION DE LA FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 5

Compte tenu du succès de la *Frogans Technology Conference 4*, le Conseil d'administration décide de l'organisation de la *Frogans Technology Conference 5*, et charge l'équipe promotion de cette mission.

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 12 mars 2015 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- l'OP3FT a participé au *French Tech Tour Russie*, un événement organisé à Moscou (Russie) du 1er au 5 juin 2015 par Business France. Pour rappel, Business France est un opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française qui valorise et promeut à l'étranger l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires. A cette occasion, l'OP3FT a présenté le projet Frogans à des acteurs de l'Internet en Russie ;
- dans le prolongement de cette participation de l'OP3FT au *French Tech Tour Russie* et à la demande de Business France, l'OP3FT a accueilli dans ses locaux une délégation d'hommes et de femmes d'affaires russes le 29 juin 2015, dans le but de leur présenter le projet Frogans ;
- dans le cadre de la conférence ADNDRC 2015, organisée par ADNDRC (Asian Domain Name Dispute Resolution Centre) qui s'est tenue à Hong-Kong (Chine) le 5 juin 2015, l'OP3FT a fait une présentation portant sur les procédures de résolution de litiges en ligne (*Online Dispute Resolution in the Internet-Plus Era*) à l'invitation de ADNDRC ;
- l'OP3FT a participé à la réunion ICANN 53, un événement organisé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) qui s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) du 21 au 25 juin 2015 ;

- l'OP3FT a participé à la conférence *The Next Big Thing*, un événement dédié aux professionnels de la publicité, du marketing et des médias qui s'est tenu à Londres (Royaume-Uni) le 1er juillet 2015 ;
- une traduction en espagnol de l'animation vidéo présentant la technologie Frogans a été réalisée par l'équipe promotion et publiée sur la page d'accueil du site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org ».

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES « RÈGLES RELATIVES À L'UDRP-F »

Pour rappel, la « Charte de Règlement Uniforme des Litiges pour les Adresses Frogans » (UDRP-F) et les « Règles relatives à l'UDRP-F » ont pour but de protéger les titulaires de marques contre des enregistrements abusifs d'adresses Frogans et de réseaux Frogans dans le Registre Central Frogans (FCR).

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 24 novembre 2014 de confier à l'équipe juridique la mise à jour des « Règles relatives à l'UDRP-F » en adéquation avec la nouvelle version des « Règles relatives à l'UDRP » qui entrera en vigueur le 31 juillet 2015, l'équipe juridique présente la dernière version de travail des « Règles relatives à l'UDRP-F ».

Deux documents comparatifs ont été préparés par l'équipe juridique à titre d'information : l'un comparant les nouvelles versions des « Règles relatives à l'UDRP » et des « Règles relatives à l'UDRP-F », l'autre comparant la précédente version et la nouvelle version des « Règles relatives à l'UDRP-F ».

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide d'adopter la mise à jour des « Règles relatives à l'UDRP-F ».

Ce document ainsi que les deux documents comparatifs seront publiés sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/udrpf/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/udrpf/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540